

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Stationnement en centre-ville pour toutes les entreprises du bâtiment, la CAPEB Rhône demande un très rapide aménagement

La CAPEB Rhône se mobilise et alerte : « il n'y aura bientôt plus d'intervention des artisans et petites entreprises du bâtiment en centre-ville. Le simple manque de places de livraisons et de stationnement associé à des coûts de stationnement exorbitants risquent de susciter de surcroît :

- la dégradation du patrimoine,
- la recrudescence des escroqueries au dépannage comme on a pu le voir par le passé ». 56 400 € supplémentaires par an à rajouter à leurs charges ... c'est le coût moyen pour une flotte de 6 véhicules (qui peut s'élever à 10 080 € pour un unique véhicule) engendré par le nouveau dispositif mis en place par la Mairie de Lyon le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une situation, pour la plus puissante organisation patronale du bâtiment du Rhône, qui pourrait cependant être facilement améliorée....

### Un cadre nouveau totalement inadapté

Pour toute la ville, seul 1 parkings LPA (Cité Internationale) a une hauteur de 2,70 mètres qui peut accueillir les véhicules professionnels ! Et ce, alors même que le nombre de places de stationnement se réduit de plus en plus (Cours Lafayette, Quai Général Sarrail, Cours Garibaldi, Croix-Rousse...)

Transport de matériel lourd et imposant, évacuation des déchets, impossibilité de maîtriser la durée des travaux planifiés ou effectués en urgence, difficultés de trouver une place, ... représentent le quotidien des artisans du bâtiment. « Difficile de prendre le métro avec une chaudière dans le dos ! C'est simple, certaines activités ne permettent pas le recours à d'autres modes de déplacement et utilisent des véhicules au gabarit bien spécifique. »

Pourtant, alors que Jean-Yves Sécheresse affirmait récemment au Sepal (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise), « *Maintien des habitants, gestion de l'urgence, activités de proximité... : l'artisanat garantit la pérennité de nos centres-villes au même titre que les professions médicales* », ces réalités sont totalement ignorées.

Arrêté sans concertation, le précédent dispositif, le PIAF :

- permettait aux artisans de bénéficier d'avantages financiers et de fonctionnalités lors d'interventions en centre-ville : une ½ heure gratuite, tarif préférentiel à l'heure, possibilité de rester 4 heures de suite sur l'emplacement sans l'obligation de mettre des pièces toutes les deux heures...
- est désormais remplacé par « Pay by phone compte artisan », une solution de paiement par mobile, sur internet ou via un serveur vocal, avec un coût d'accès par an et par véhicule de 200 € auxquels s'ajoute le paiement du stationnement.

Une organisation qui :

- impose d'équiper tous les salariés de smartphones, ceux-ci n'étant pas tenus d'utiliser leurs mobiles personnels : des coûts, auxquels s'ajoutent les tarifs d'abonnement sur internet, difficiles à supporter pour certaines entreprises,
- nie la mauvaise réception d'internet dans de nombreux appartements et empêche le réapprovisionnement de son compte en ligne.

### Des conséquences immédiates

Offre qui s'amenuise, coûts qui augmentent... la CAPEB Rhône perçoit déjà un recul des travaux de rénovation et une détérioration du parc immobilier ; un risque de dégradation permanent pour une Ville dont la qualité du bâti renforce l'attractivité, un comble pour une Ville inscrite au Patrimoine Mondiale de l'UNESCO !

La CAPEB Rhône constate également dès à présent de nombreuses autres incidences sur :

- la sécurité de chacun : certaines cheminées risquent de s'écrouler et balcons de s'effondrer sur la chaussée,
- l'activité économique :
  - hors Presqu'île, on assiste déjà à la paupérisation de certains quartiers avec fermeture de commerces de détails et de bouche à Vaise ou Cours Lafayette...
  - les activités « avec vitrine » soulèvent le sujet de la perte de chiffre d'affaires lié au surcoût de stationnement supporté par les clients : par exemple, un coût de stationnement de 11 € le temps d'un déjeuner vient quasiment doubler le prix d'un menu du jour proposé à 15 €.
- les clients finaux : le coût croissant du stationnement est une charge et amène une répercussion sur leurs factures. A moins d'une augmentation de 10% sur les factures, les artisans craignent de ne plus pouvoir intervenir.

Un état de fait auquel il est pourtant facile de remédier par :

- la réduction du coût de l'abonnement « Pay by Phone compte artisan » par an par véhicule de 200 € en le passant à 60 €,
- la simple application du tarif « Résident second véhicule » qui pourrait fonctionner sur tous les arrondissements.
- la possibilité de réserver des places sur plusieurs jours, quels que ce soit le type de chantier,

Chez les artisans, la question est simple « faut-il continuer ou non à intervenir en centre-ville ? ». Après le lancement d'une pétition qui a recueilli plus de 1 000 signatures, la situation est toujours aussi urgente.

Elle justifie l'envoi, par la CAPEB Rhône, d'un nouveau courrier à la Ville de Lyon.

[www.capeb-rhone.fr](http://www.capeb-rhone.fr)

Facebook : Capeb Rhône

Twitter @CAPEBRHONE

Contact presse : Dépêches

Gaëlle Wang – Florence Le Berre

Tél : 04 37 49 02 02

E-mail : [depeches@depeches.fr](mailto:depeches@depeches.fr)

Les zones Presto et Tempo s'affichent sur l'horodateur au moment du règlement.

### **Simulation de stationnement de 7 h / jour pour 6 véhicules et 200 jours de travail**

- **Zone presto (base de 7 h) :**

- **Tarif plein :**

- 1 véhicule : 47 €/jour , soit 9400 €/an

- Flotte de 6 véhicules : 56 400 €/an

- **Tarif réduit artisan (bon APE) en s'acquittant d'un abonnement annuel de 240 € :**

- 1 véhicule : 8,08 €/jour, soit 1 616 €/an

- Flotte de 6 véhicules : 9 696 €/an

- **Tarif plein en payant heure par heure (soit 2 €/h) :**

- 1 véhicule : 14 €/jour, soit 2 800 €/an

- Flotte de 6 véhicules : 16 800 €/an

- **Zone tempo (base de 7 h) :**

- **Tarif plein :**

- 1 véhicule : 25 €/jour, soit 5 000 €/an

- Flotte de 6 véhicules : 30 000 €/an

- **Tarif réduit artisan (bon APE) en s'acquittant d'un abonnement annuel de 240 € :**

- 1 véhicule : 8,08 €/jour, soit 1 616 €/an

- Flotte de 6 véhicules : 9 696 €/an

- **Tarif plein en payant heure par heure (soit 1,20 €/h) :**

- 1 véhicule : 8,40 €/jour, soit 1 680 €/an

- Flotte de 6 véhicules : 10 080 €/an

Lyon, le 18 juillet 2018

Le Président,

Monsieur Georges KEPENEKIAN  
Maire de LYON  
Mairie de LYON  
BP 1065  
69205 LYON cedex 01

Copie à M. AUDOUARD – Président CMA  
Copie à M. KIMELFELD – Président Métropole de Lyon  
Copie à M. SECHERESSE – Conseiller de la Métropole de Lyon

**Objet : Dispositif de stationnement**

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite au courrier envoyé par Monsieur Alain AUDOUARD en date du 8 juin dernier concernant le stationnement à LYON.

Ce courrier a été élaboré en commun avec la chambre des métiers, la CAPEB Rhône et d'autres organisations professionnelles.

Nous concernant, nous avons toujours été impliqué et force de proposition sur ce sujet très épineux concernant les artisans et le client final ; pour preuve la création en 2008 du PIAF, pour lequel la CAPEB a été moteur de cette création. Le dispositif PIAF répondait parfaitement aux exigences de nos adhérents.

Nous souhaitons de nouveau attirer votre attention sur l'impact économique du nouveau dispositif Pay by Phone qui entrainera à moyen terme :

- la dégradation du centre ville dû au fait que les artisans de confiance ne viendront plus faire de travaux - coût du stationnement horaire rédhibitoire, parking non adapté aux véhicules utilitaires, certaines voies de circulations de type « Cours Lafayette, quai général Sarrail, Cours Garibaldi... où il est désormais impossible de se garer ! Pour nos métiers, le véhicule est un réel outil de travail « difficile de prendre le métro avec une chaudière dans le dos ».
- la paupérisation de certains quartiers hors presque ou les commerces de détails et de bouche risquent de fermer les uns après les autres, pour exemple : quartiers de Vaise, le cours Lafayette...



- La difficulté de certaines entreprises du bâtiment à s'équiper, du fait du coût important des équipements nécessaires pour les salariés en téléphone + abonnement).

Nous avons lancé une pétition début Mars 2018 avec plus de 1 000 signatures recueillies (bâtiment et professions libérales) et nous n'en resterons pas là ; d'où l'envoi de ce courrier.

Nos revendications :

- diminuer le coût annuel de Pay by Phone qui est actuellement de 200 euros par an et par véhicule envisager de le passer à 60 euros (cf tarif résident 2<sup>nd</sup> véhicule).
- Adapter le coût horaire du compte « grand artisan ».

Nous espérons avoir attiré votre attention, et restons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous très prochainement.

Nous vous prions d'agréer, nos sincères salutations.

Sylvain FORNES  
Président CAPEB RHONE